

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014 À 12:00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 14 octobre 2014 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, René Rivard, France Martel et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Sont absents les conseillers Éric Mageau et Donald Lachance.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

Ouverture de la séance extraordinaire à 12:00 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

1.

2014-10-200 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour acceptation de la soumission des règlements numéro 585 et 587 pour emprunt de 1 713 900 \$
4. Résolution pour réalisation de l'emprunt de 1 713 900 \$
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2.

2014-10-201 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 585 ET 587 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 21 octobre 2014 au montant de 1 713 900 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 585 et 587, au pair¹ échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

83 800 \$	2.58 %	21 octobre 2015
86 100 \$	2.58%	21 octobre 2016
89 000 \$	2.58 %	21 octobre 2017
91 400 \$	2.58 %	21 octobre 2018
1 363 600 \$	2.58 %	21 octobre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

¹ Au pair signifie de valeur égale, donc pas de frais d'escompte.

2014-10-202 ^{3.} **RÉALISATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 1 713 900 \$:**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billet un montant total de 1 713 900 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
585	398 400 \$
587	876 924 \$
587	438 576 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 713 900 \$ prévu aux règlements numéro 585 et 587 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse madame Nathalie Bresse et le secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge;

QUE les billets soient datés du 21 octobre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semestriellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	83 800 \$
2016	86 100 \$
2017	89 000 \$
2018	91 400 \$
2019	94 300 \$ (à payer en 2019)
2019	1 269 300 \$ (à renouveler)

QUE pour la réalisation de cet emprunt, la Municipalité d'Ascot Corner émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 octobre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 585 et 587, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.} **PÉRIODE QUESTIONS**

Aucune.

2014-10-203 ^{5.} **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 12 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

